



Saison 2020 - 2021

LUNEL ROLLER et PATINAGE ARTISTIQUE est une Association à but non lucratif (Loi 1901) **qui existe depuis maintenant 19 ans.**

Elle offre à ses futurs adhérents de nombreuses disciplines sportives à savoir :

- Patinage artistique
- Roller in line (roller, slalom, freestyle...)
- Trottinette (site LUNEL et NIMES)

Toutes ces disciplines peuvent être pratiquées en loisir ou en compétition.

- Tous les entraîneurs sont hautement qualifiés dans leur domaine et sont surtout **extrêmement** passionnés par leurs spécialités

- Tous les membres investis au sein de l'association sont entièrement bénévoles, comme certains entraîneurs

Ceci permet à LRPA de proposer des cotisations annuelles attractives et accessibles tout en permettant des divertissements divers (goûter de Noël, gala de fin d'année...)

Toutefois, pour aller plus loin ensemble, nous mettons en place une collaboration tout au long de la saison : les adhérents, nous, et surtout VOUS ! (Confection de gâteaux, aide aux costumes...et bien d'autres choses), le tout dans la convivialité et la bonne HUMEUR.

Bienvenue au LUNEL ROLLER & PATINAGE ARTISTIQUE ☺



Dossier d'inscription Saison 2020 - 2021

Merci de fournir :

- Fiche d'inscription remplie et signée + photo
- Section - Cotisation - Règlement
- Certificat médical avec la mention "*Pas de contre-indication à la pratique de* en compétition*"
(* merci de préciser le sport)
- Contrat de location signé (+ chèque de caution 150€)
- Autorisation parentale et données personnelles
- Bulletin d'adhésion aux Règles de bonne conduite

Tous ces documents sont indispensables pour toute inscription.

Tout dossier incomplet sera systématiquement refusé, l'inscription non validée et l'accès aux entraînements interdit pour cause d'assurance.

Merci de votre compréhension

**Date limite de dépôt du dossier
le 26 septembre 2020 au plus tard**



Fiche d'inscription Saison 2020 - 2021

★ Obligatoire pour la licence

Date d'inscription :	Section :	N° Licence :
----------------------	-----------	--------------

Le Licencié	
Nom	★
Prénom	★
Sexe	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> G
Date de naissance	★/...../.....
Adresse	★
CP
Ville



Si licencié Majeur	
Tél Mobile	★
Tél Domicile	
Email (en majuscule / lisiblement)	★

Si licencié Mineur	
Responsable légal 1 : nom - prénom (optionnel)	★
Responsable légal 2 : nom - prénom	★
Tél Mobile	★
Tél Domicile	
Email (en majuscule / lisiblement)	★

Personnes à prévenir en cas d'urgence / autorisées à venir chercher votre enfant			
Nom - Prénom	Lien avec votre enfant	Téléphone 1	Téléphone 2



Section - Cotisation - Règlement Saison 2020 - 2021

Section	Cocher les cases	Catégorie	Cours	Cotisation annuelle	
Patinage artistique		Baby (4 - 6 ans)	1h / sem	110 €	
		Débutant (7 - 12 ans)	1h30 / sem	160 €	
Patinage artistique Compétition		Départementaux		180 €	Tenue du Club obligatoire
		Challenge / Novices		180 €	
		Nationaux		200 €	
Roller In Line		Family cours	1h30 / sem	200€ pour 2 pers (80€ / pers supp)	
		Ecole de roller	1h30 / sem	160 €	
		Freestyle	1h30 / sem	160 €	
		Débutant adulte	1h30 / sem	160 €	
		Slalom	1h30 / sem	160 €	
Trotinette Freestyle LUNEL		Loisir débutant	1h / sem	110 €	
		Loisir intermédiaire	1h30 / sem	160 €	
		Compétition	3h / sem	280 €	
Trotinette Freestyle NIMES		Loisir débutant	1h / sem	150 €	
		Loisir intermédiaire	1h30 / sem	200 €	
		Compétition	3h / sem	320 €	
Options		1 discipline supplémentaire		+ 70 €	
		2 disciplines supplémentaires		+ 140 €	
Tarifs dégressifs		- 10 % de remise pour un 2ème enfant licencié d'une même famille - 15 % pour un 3ème et plus			
Location équipement				+ 50 €	
Sous total					
Réduction (tarif dégressif)				-	
Avoir de 25 € (Report Coronavirus saison 2019 - 2020) sur présentation du bon				-	
TOTAL					

* Toutes les cotisations comprennent la licence, l'assurance FFRS ainsi que les frais d'engagement aux compétitions

* Moyens de paiement : Espèces - Chèque (à l'ordre de Lunel Roller et Patinage Artistique) - Carte Bancaire - Chèques vacances - virement

* Proposition d'un règlement annuel soit en totalité, soit en plusieurs mensualités (6 maximum) selon échéancier suivant :

1ère Date d'encaissement	Autre Date d'encaissement	N° chèque	Montant
15 /.../....			
15 /.../....			
15 /.../....			
15 /.../....			
15 /.../....			
15 /.../....			

NB : Bénéficiez de 10 % de remise (hors soldes / promotions) chez notre partenaire Clic - N - Roll à Nîmes
<http://clic-n-roll.com>





Contrat de location de matériel Saison 2020 - 2021

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Lunel Roller et patinage artistique dont le siège social est situé 205 Chemin des cabanettes, au Stade Colette Besson, 34400 LUNEL (34), propriétaire du matériel ci-après désigné "Le propriétaire", d'une part, et :

Melle / Mme / M
Pour le patineur
Demeurant à
N° de téléphone

Emprunteur du matériel, c-après désigné "le preneur" d'une part, il a été convenu et arrêté ce qui suit :
Le propriétaire loue le matériel suivant au preneur ,

DÉSIGNATION

Patins à roulette ou Roller (patins + casque)

Pointure
PAIRE n °

NB : L'adhérent pourra changer ses patins en cas de modification de pointure en cours de saison.

CAUTION

Le preneur devra verser au propriétaire le jour de la prise de possession du matériel, la somme de **150 €** au titre de caution pour répondre des dégâts qui pourraient être causés à l'objet loué.

La caution non encaissée sera rendue au retour du matériel en bon état.

DURÉE DE LA LOCATION

La présente location est consentie pour une durée de 1 an à compter du 01/09/2020 et jusqu'au 25/06/2021

SUITE À DE NOMBREUX ABUS, LE MATÉRIEL DEVRA ÊTRE RENDU EN BON ÉTAT, SELON CALENDRIER TRANSMIS DÉBUT JUIN 2021 SOUS PEINE D'ENCAISSEMENT DU CHÈQUE DE CAUTION.

TARIF

Le montant de la location est de 50€ par an. Le preneur s'engage à verser, impérativement cette somme, lors de la remise du dossier d'inscription.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le matériel est testé avant départ, ce qui implique pour le preneur qu'il accepte le parfait état de fonctionnement de celui-ci. Quelles que soient les modalités de transport et/ou de montage, le preneur est responsable du matériel dès que celui-ci quitte le propriétaire. Le preneur qui transporte le matériel lui-même s'engage à le faire dans les meilleures conditions. Il est conseillé au preneur d'assurer tous risques le matériel loué (vandalisme, catastrophes naturelles, dégâts corporels et matériels ...) Toutes taxes, charges, autorisations, assurances, etc... éventuelles sont à la charge du preneur. Le preneur est supposé connaître toutes les mises en gardes de sécurité, les risques et précautions à prendre relatifs à l'utilisation du matériel loué par le biais de ce présent contrat. En aucun cas le propriétaire ne pourra être tenu responsable de tous dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation de son matériel par le preneur ayant accepté le parfait état de fonctionnement du matériel par la signature du présent contrat. Le matériel restitué sera testé par le propriétaire. Toutes défauts, irrégularités ou usures exagérées par rapport à l'utilisation spécifiée, constatées lors de ce contrôle sont à la charge du preneur. Le matériel devant subir une réparation, sera réparé par notre fournisseur agréé, avec facture à charge du preneur, si le matériel ne peut pas être réparé, ou n'est pas restitué dans un délai de 1 mois, il sera considéré comme manquant au retour. Le matériel manquant au retour sera facturé par le biais de la caution déposée par le preneur.

Fait à, le/...../.....

Pour le bureau : Signature

Signature du licencié (Si mineur, son représentant légal) Précédée de la mention "Lu et approuvée" :



Autorisations parentales

Je soussigné (e),....., père, mère, tuteur ou représentant légal
(rayer les mentions inutiles)

de l'enfant : NOM Prénom

Autorise

(Merci d'entourer votre réponse)

▶ le club à le (la) laisser rentrer seul (e) à son domicile à la fin de ses entrainements ou de ses compétitions à domicile

OUI	NON
-----	-----

▶ le club à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident

OUI	NON
-----	-----

▶ le club et la Fédération à prendre en photo seul (e) ou en groupe mon enfant

* en vue de la création de la licence

* en vue de la création de supports de communication à des fins exclusives de promotion de ses activités et à des fins non commerciales

OUI	NON
-----	-----

Fait à Le

Signature précédée de la mention "Lu et approuvée" :

Données personnelles

Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFRS.
Vous autorisez expressément la FFRS à traiter et conserver par informatique les données vous concernant.

Vous disposez d'un droit d'accès, en application des art. 39 et suivants de la loi du 6 juillet 1978 modifiée, de rectification et de mise à jour des données auprès du service "vie fédérale" de la FFRS ou sur votre espace licencié de la base de données Rolscanet.

Vous autorisez :

- L'envoi de mailing interne (Club, Fédération, ligue et comité départemental)
- Tout mailing (fédéral et commercial)
- Aucun mailing



Bulletin d'adhésion aux Règles de bonne conduite

En procédant à son inscription au Lunel Roller et Patinage Artistique, l'adhérent s'engage à respecter dans sa totalité le règlement intérieur du Club (disponible sur demande)

Néanmoins, il nous a semblé nécessaire de rappeler à chacun les principales règles de bonne conduite car l'adhésion au Club confère des droits mais également des devoirs.

Entraînements :

Les entraînements ont lieu dans les installations mises à disposition du Club par la ville de Lunel : gymnase Brunel, Skate Park ou dans les gymnases de la ville.

- ▶ Respecter les interdictions, les recommandations et les horaires imposés par la municipalité pour les équipements sportifs
 - ▶ Obligation pour le Club et / ou l'entraîneur de prévenir les parents et adhérents par mail ou par téléphone en cas d'annulation du cours
 - ▶ Déplacement à l'abri ou annulation des cours d'extérieur en cas d'intempéries
 - ▶ Se référer à la page Facebook du Club Lunel Roller pour toute information
- Gestion et composition des groupes de niveau par chaque entraîneur

Ponctualité :

- ▶ Respect des horaires de cours
- ▶ Arrivée des patineurs 10 min avant le cours

Fonctionnement du cours :

- ▶ Port de chaussures et tenue de sport adaptées
- ▶ Port des cheveux attachés
- ▶ Durant le cours, **interdiction** :
 - d'utiliser un téléphone portable
 - de porter des bijoux
 - de manger
 - de mâcher des chewings-gums

Exclusion :

Possibilité d'exclusion du cours par l'entraîneur dans les cas suivants :

- ▶ Si l'attitude ou le comportement du patineur peut représenter un danger pour les autres participants et pour lui-même
- ▶ Si l'attitude ou le comportement du patineur peut nuire au bon déroulement de l'entraînement ou du cours : comportement, manque de respect, perturbation des cours, impolitesse...

- J'ai bien lu et m'engage à respecter le règlement intérieur de l'Association (disponible sur demande et dont un extrait m'a été remis lors de mon inscription) et à pourvoir au règlement de la cotisation annuelle

Coupon réservé au Bureau

Date :

L'Association Lunel Roller et Patinage Artistique atteste :

- la réception du dossier d'inscription complet du licencié.....
- la réception du règlement pour la Saison 2020 - 2021 d'un montant de€
par
- la réception du contrat de location matériel